

19 DEC. 2011

Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne
Téléphone 031 633 85 11
Télécopie 031 633 83 55
www.erz.be.ch
erz@erz.be.ch

Conseil du Jura bernois
Rue des Fossés 1
Case postale 524
CH-2520 La Neuveville

4820.800.131.11/12 (#570686)

Le 14 décembre 2011

Tests commerciaux dans les écoles de métiers du canton



Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,

Dans le prolongement de ma première réponse du 2 mai à votre lettre du 31 mars dernier, je suis en mesure aujourd'hui de vous informer de ma décision.

Etant donné que :

- le Conseil-exécutif a déjà estimé que l'administration cantonale devait, dans un souci d'égalité des chances, renoncer aux tests d'aptitude généraux tels que Multicheck, Basic-check ou Kompass. (Motion Zuber (M 221/2006)),
- la valeur prédictive de ces tests commerciaux est aujourd'hui en discussion, voire contestée par certains,
- les écoles de métiers ont assez d'autres outils (stages, entretiens, personnel pédagogique qualifié) pour procéder à une sélection sans tests commerciaux,
- le Conseil de la formation professionnelle (BBR) et le Comité de direction (GL) de l'OSP se sont prononcés pour la suppression de ces tests commerciaux dans les écoles à plein temps du canton,

j'ai décidé que ces tests commerciaux ne devaient dorénavant plus être utilisés dans les procédures d'admissions des écoles de métiers du canton.

Tout en restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, mes salutations les meilleures.

Le Directeur de l'instruction publique

Bernhard Pulver
Président du gouvernement

Copies à:

Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

Ecoles de métiers concernées

M. Guy Lévy, secrétaire général adjoint DIP, président de la COFRA

M. Theo Ninck, chef de l'OSP

M. Jean-Pascal Lüthi, chef de la section francophone de l'OSP